

## Les échanges agricoles et alimentaires euro-méditerranéens

Chevallier A.

in

Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.).  
Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52

2003

pages 57-71

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=3400055>

To cite this article / Pour citer cet article

Chevallier A. **Les échanges agricoles et alimentaires euro-méditerranéens**. In : Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.). *Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives*. Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 57-71 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Les échanges agricoles et alimentaires euro-méditerranéens

Agnès Chevallier

Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), Paris (France)

---

**Résumé.** Si dans les années 1970 les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée étaient spécialisés dans le commerce agro-alimentaire et agricole, en 2000 on constate que ces pays exportent essentiellement des minerais et de l'énergie vers les pays européens et importent des produits agricoles (céréales). A la suite de la mise en place de la PAC qui garantissait une préférence communautaire sur les échanges agricoles et agro-alimentaires, les pays tiers méditerranéens exportateurs ont dû se spécialiser sur un petit nombre de produits. De surcroît, l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne a profondément modifié les conditions de concurrence au dépend des pays méditerranéens. Ces derniers présentent des différences importantes en ce qui concerne les échanges internationaux et avec les pays européens. Notons que la Turquie est le premier pays exportateur (en 1980 il s'agissait de produits agricoles et alimentaires, en 2000 cela concerne les fruits et légumes). Si nous assistons actuellement à une tendance vers une plus grande ouverture réciproque (fin de l'exception agricole), nous sommes loin d'une profonde réforme des politiques agricoles.

**Mots clés.** Politique méditerranéenne de l'Union européenne – économie agricole – zone de libre échange.

**Abstract.** Whereas the countries in the south and east of the Mediterranean area specialised in agrifood and agricultural trade in the 1970s, it was observed in 2000 that these countries exported mainly minerals and energy to European countries and imported agricultural products (cereals). Following the setting up of the CAP, which guaranteed community preference in agricultural and agrifood trade, exporting Mediterranean third countries had to specialise in a small number of products. Furthermore, Spain's joining of the European Community deeply changed the conditions of competition at the expense of the Mediterranean countries. The latter display considerable differences in international trade and trade with European countries. It is noted that Turkey is the leading exporting country (in 1980 this concerned agricultural and food products and in 2000 concerned fruit and vegetables). Although there is currently a trend towards greater reciprocal opening (end of the agricultural exception), we are a long way from a deep-seated reform of agricultural policies.

**Keywords.** Mediterranean policy of the European Union – agricultural economics – free trade zone

## Introduction

Les échanges agro-alimentaires constituent un domaine sensible des relations euro-méditerranéennes, comme ils le sont dans l'ensemble des relations internationales. Les avancées de la libéralisation sont, dans ce domaine, beaucoup plus lentes que celles qui concernent les produits manufacturés. Ainsi, si les volumes et les structures des échanges sont en partie le reflet des avantages comparatifs des différents partenaires, ils sont largement déterminés par les limites imposées à l'accès aux marchés nationaux et par les mesures de soutien aux productions nationales. Alors que la libéralisation multilatérale de l'agriculture est à l'ordre du jour depuis le cycle de l'Uruguay, les échanges agricoles euro-méditerranéens sont l'objet de négociations visant à une plus grande ouverture réciproque dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. L'objet de cette présentation est de rappeler les grandes caractéristiques de ces échanges en s'appuyant sur les données de la base CHELEM-commerce international du CEPII. Celle-ci permet de situer les évolutions du secteur dans l'ensemble des échanges de marchandises sur une trentaine d'années.

## I - Une spécialisation méditerranéenne en recul

Une demande mondiale relativement peu dynamique, la baisse des prix relatifs et la persistance d'une forte protection expliquent le recul du poids des échanges agricoles et alimentaires dans le commerce mondial. Entre 1970 et 2000, leur part est passée de 20% à 8%, ce recul étant particulièrement net pour les produits agricoles (de 12% à 3%) (tableau 1).

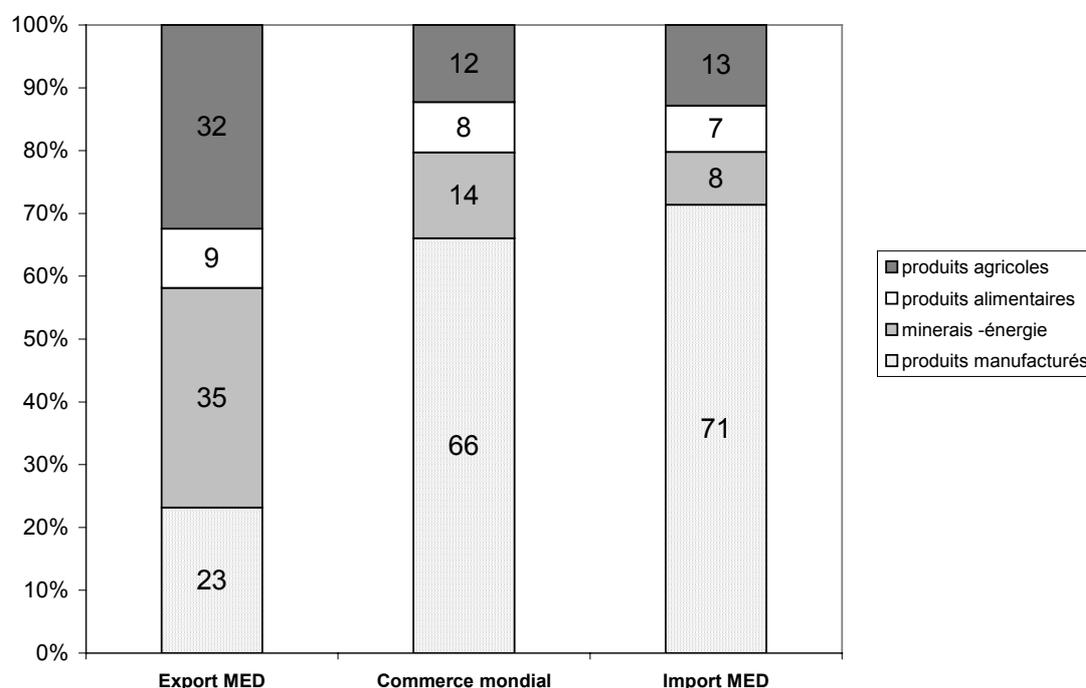
Tableau 1. Structure sectorielle du commerce mondial 1970-2000 (en %)

	1970	1980	1990	2000
<b>Agro-alimentaire</b>	20	14	12	8
<b>dont : Agriculture</b>	12	8	6	3
<i>Produits alimentaires</i>	8	6	6	5
<b>Minerais et énergie</b>	14	26	13	12
<b>Produits manufacturés</b>	66	59	75	80

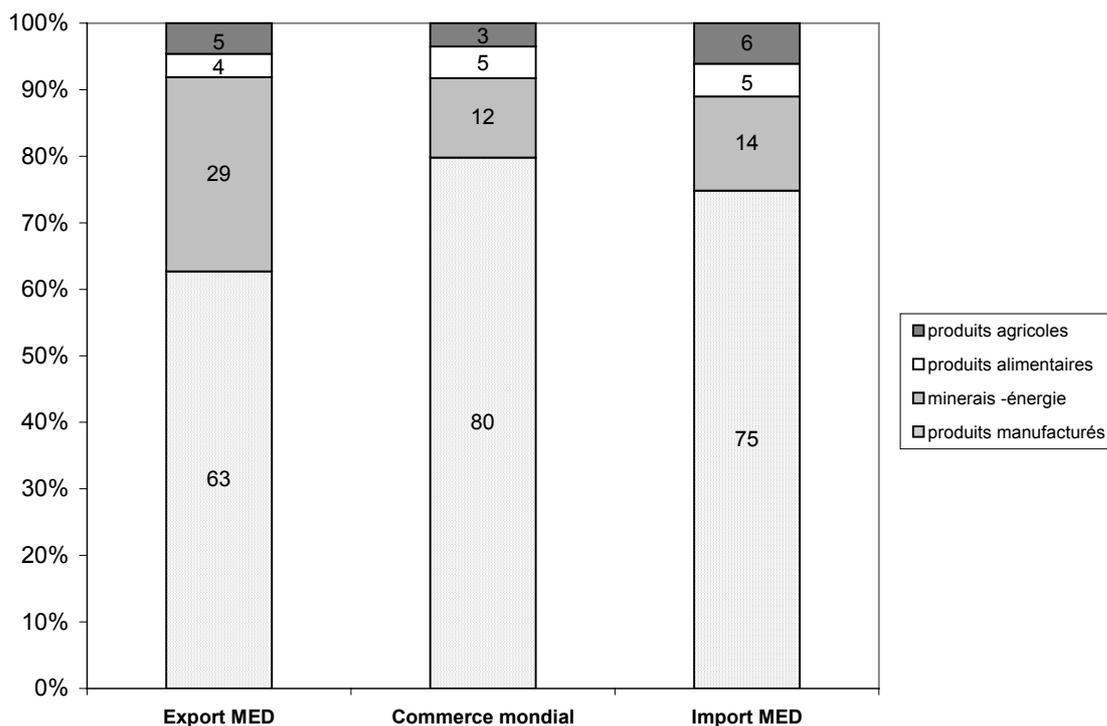
N.B. : Le commerce mondial en 2000 était de 6 017 milliards de dollars.

Au début des années soixante-dix, l'ensemble des pays méditerranéens considérés ici<sup>1</sup>, apparaît spécialisé dans l'agro-alimentaire, et notamment dans l'agriculture : la part des produits agricoles, dans les exportations totales de la région est nettement supérieure à celle qui s'observe dans le commerce mondial (respectivement 32% et 12%). En 2000, cette spécialisation a quasiment disparu ; si la région se distingue désormais, c'est par une part de l'agriculture dans les importations plus élevée que la moyenne mondiale comme le montrent les figures suivantes.

Figures 1a. Composition sectorielle des échanges en 1970

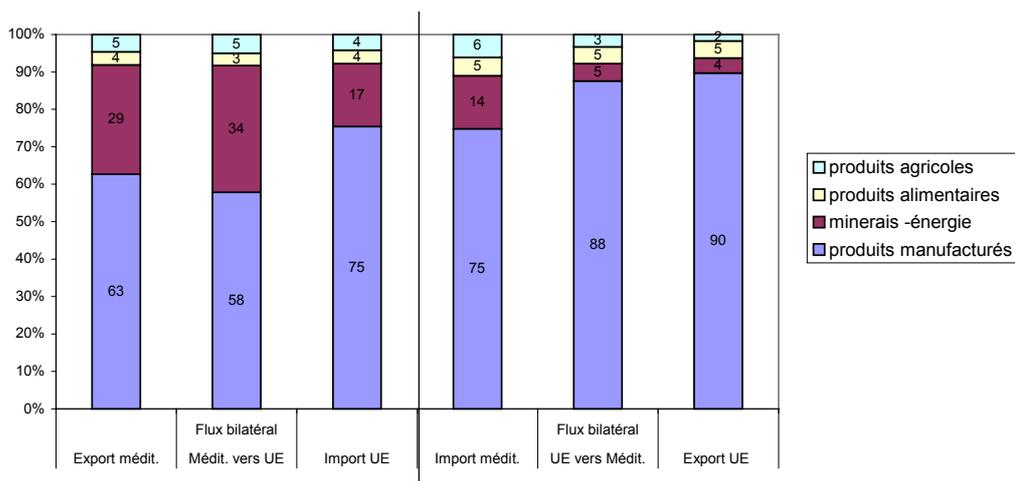


Figures 1b. Composition sectorielle des échanges en 2000



De ce point de vue, le sous-ensemble constitué par les échanges régionaux euro-méditerranéens ne fait pas exception. En 2000, la part des produits agro-alimentaires dans les flux bilatéraux (qu'il s'agisse des exportations ou des importations méditerranéennes) est plus faible qu'elle ne l'est dans les flux méditerranéens totaux.

Figure 2. Composition sectorielle des échanges euro-méditerranéens - Comparaison avec les échanges totaux de chacune des zones (2000, %)

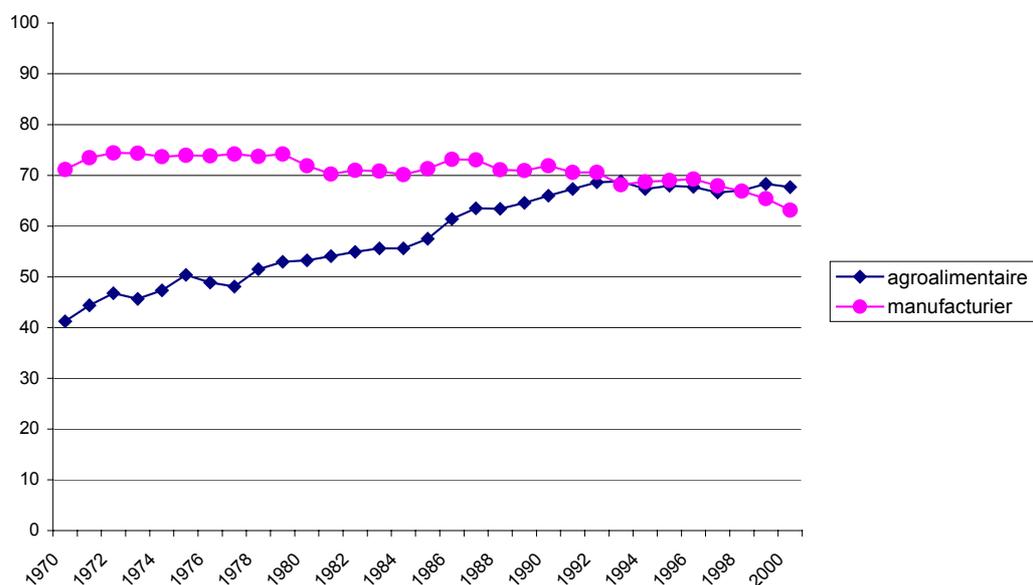


La comparaison des structures d'échanges des flux bilatéraux à celle des flux totaux de chacune des régions partenaires indique une spécialisation dans les minerais et l'énergie, pour ce qui est des importations européennes en provenance de la Méditerranée, et une spécialisation manufacturière pour ce qui est des importations méditerranéennes en provenance de l'UE (Figure 2).

## II - Les obstacles à une division régionale du travail

L'agriculture a été, par excellence, le domaine de l'intégration européenne : les échanges intra-européens représentaient, en 2000, 68 % de l'ensemble des échanges agro-alimentaires européens contre seulement 41 % trente ans plus tôt (dans le même temps l'intra-européen pour les produits manufacturés est passé de 71% à 63%).

Figure 3. Part de l'intra-européen dans les échanges de l'UE (15) en %



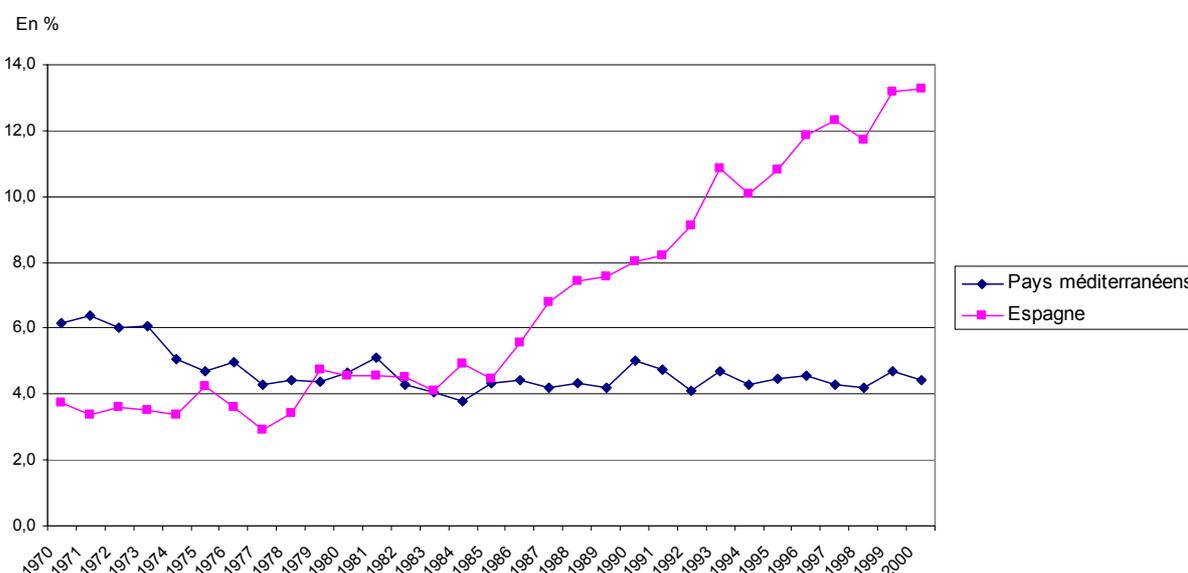
Instaurée par le Traité de Rome à une époque où l'Europe était largement déficitaire dans le domaine agro-alimentaire, la PAC voulait favoriser l'autosuffisance de la Communauté, tout en suscitant une meilleure spécialisation intra-européenne et une amélioration du revenu des agriculteurs. Ces objectifs devaient être atteints simultanément grâce à l'établissement d'un grand marché intérieur caractérisé par des prix communautaires uniques pour chacun des produits et garantis quelle que soit la quantité produite. Ces principes de libre-circulation et de prix unique exigeaient que des règles communautaires soient adoptées à l'égard des importations, afin de limiter la concurrence par les prix et de garantir la «préférence communautaire».

Ainsi, les exportations agricoles méditerranéennes se sont-elles heurtées à tous les instruments de protection non tarifaire mis en place pour assurer cette préférence. Dans le cadre des accords de coopération entre la Communauté et les pays méditerranéens, les droits de douane qui leur étaient appliqués bénéficiaient de réduction de 20 à 80% ; mais cette préférence était suspendue sur les périodes de l'année où l'offre méditerranéenne entrait en concurrence avec l'offre européenne ; pour certains produits sensibles, elle n'était accordée que pour des quotas fixés annuellement ; enfin, la plupart des concessions tarifaires étaient soumises à l'application de prix de référence qui empêchait la concurrence par les prix. Les préférences étant accordées dans le cadre de listes positives, la plupart des catégories de produits (celles qui n'étaient pas l'objet d'un courant d'échanges bien établi) restaient

exclues du régime préférentiel. Ceci n'a pas été sans renforcer la spécialisation des exportateurs méditerranéens sur un petit nombre de produits.

Par ailleurs, l'adhésion de l'Espagne à la Communauté a constitué, pour les pays méditerranéens, un changement radical des conditions de concurrence. La préférence relative, dont ils disposaient auparavant vis-à-vis de ce pays, a disparu. Elle ne s'est toutefois pas inversée puisque des dispositions ont été négociées pour garantir aux pays méditerranéens un traitement tarifaire identique à celui accordé à l'Espagne. Cependant, ceci n'était accordé aux pays méditerranéens que pour les « courants d'échanges traditionnels » calculés à partir des niveaux d'exportation des années antérieures, ce qui, là aussi, a renforcé les spécialisations acquises. Mais, le plus important fut, qu'en entrant dans la Communauté, l'Espagne devenait bénéficiaire des dispositifs de la PAC. Ces derniers ont favorisé un net renforcement de la spécialisation agricole espagnole. La progression de l'Espagne sur les marchés de ses partenaires a alors été remarquable pour les fruits et légumes, et le contraste avec la stagnation des pays tiers méditerranéens a été particulièrement frappant.

**Figure 4. Part des pays méditerranéens et de l'Espagne dans les importations de fruits et légumes de l'UE (15)**



En même temps, les importations espagnoles en provenance de ses partenaires européens se sont développées. L'Espagne, dont les rendements céréaliers sont sensiblement inférieurs à la moyenne européenne, a accepté une réduction de son autosuffisance en céréales, et a recentré ses approvisionnements au bénéfice de ses partenaires : la part de ces derniers dans les importations céréalières espagnoles, qui ne dépassait pas 5% en moyenne sur les années 1970 à 1985, se situe à partir de 1986 en moyenne à 70%. De ce fait, l'excédent agro-alimentaire espagnol vis-à-vis de ses partenaires a sensiblement diminué pendant quelques années, avant de remonter à partir de 1993.

Les avantages et désavantages naturels ainsi que les différences de coûts, notamment de main d'œuvre, pourraient favoriser ce type de division régionale du travail de part et d'autre de la Méditerranée. Mais si l'Europe y oppose, comme on l'a vu, un certain nombre d'obstacles, les pays méditerranéens de leur côté ne sont pas tous prêts à la renforcer. En ce qui concerne notamment les céréales, premier poste d'importations des pays méditerranéens, les préoccupations de sécurité alimentaire et la volonté de préserver l'activité rurale sont prioritaires. Cependant, en dépit de la protection et des diverses mesures de soutien à la production, la croissance de la production céréalière reste généralement insuffisante au regard des besoins de la population. Les importations assurent une large part de la consommation de céréales ; elles ont représenté, en moyenne annuelle au cours des années 1996-2000, 4 milliards de dollars, soit 10,7% des importations mondiales. Elles constituent donc un marché important. Sur les

années 1996-2000, 34% des exportations de céréales de l'Union (hors intra-européen) ont été destinées aux pays méditerranéens. Cependant, du fait de la concurrence qui s'exerce dans ce domaine entre les grands producteurs mondiaux (dans laquelle intervient l'aide bilatérale aux pays importateurs), leur part sur ce marché est relativement faible, en moyenne sur ces cinq années, elle est de 21% (26,5% en 2000 cf. tableau annexe).

Quant aux exportations méditerranéennes de produits agro-alimentaires, elles sont, en moyenne, destinées pour environ la moitié aux marchés européens. Ainsi, contrairement à ce qui s'observe pour les produits manufacturés, le déficit méditerranéen est, dans le domaine agro-alimentaire, nettement moins important vis-à-vis de l'Union européenne que vis-à-vis du reste du Monde, respectivement 32% et 17% des flux d'échanges concernés (tableau 2 ).

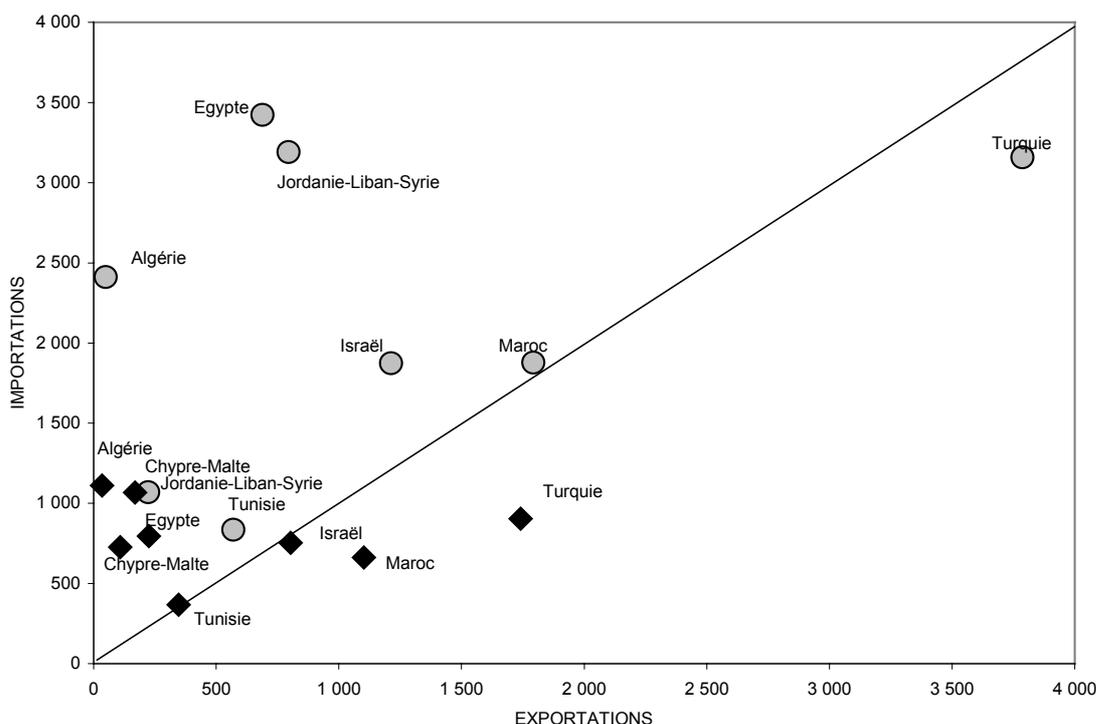
**Tableau 2. Echanges méditerranéens, 2000**

	Importations et exportations UE/PTM (en milliards de dollars)		Solde	Part de l'UE (%)		Solde importations + exportations (%)	
	Exportations UE	Importations UE		dans les importations	dans les exportations	vis-à-vis de l'UE	vis-à-vis du Monde
<b>Tous produits</b>	82,1	55,0	-27,1	50,6	48,9	-19,8	-18,1
<b>Agro-alimentaire</b>	6,4	4,5	-1,9	35,8	49,7	-17,0	-32,4
<b>Minerais-Energie</b>	3,8	18,8	15,0	16,6	57,3	66,3	17,7
<b>Manufacturier</b>	71,9	31,6	-40,3	59,1	44,8	-38,9	-26,6

### III - Spécialisation des différents pays

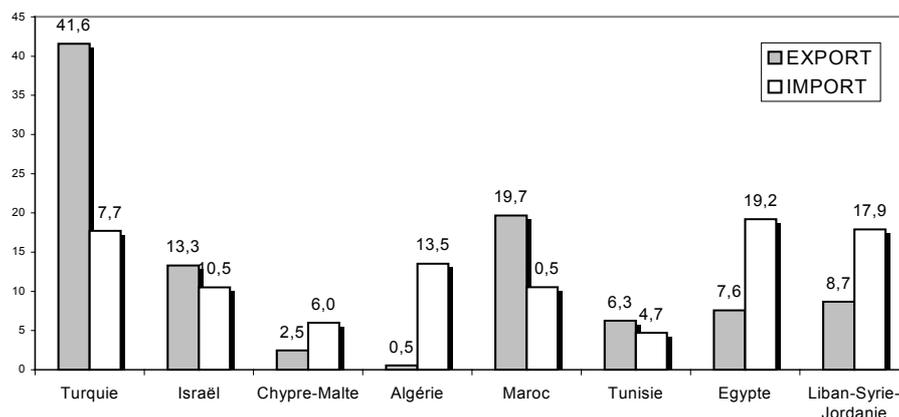
Les chiffres présentés jusqu'ici au niveau de l'ensemble des pays méditerranéens masquent bien sûr la grande hétérogénéité des situations nationales. Celle-ci apparaît sur le figure 5 où figurent les montants des échanges des différents pays, avec l'ensemble du monde et avec l'Union européenne.

**Figure 5. Exportations et Importations agroalimentaires des pays méditerranéens - Echanges avec le monde (cercles) et l'Union européenne (losanges) en 2000, en millions de dollars**



La Turquie est, de très loin, le premier exportateur, suivie du Maroc, et d'Israël. En direction du marché européen, la Tunisie apparaît comme le quatrième exportateur devant les pays du Machrek (Egypte et l'ensemble Jordanie-Liban-Syrie) dont les exportations sont plus diversifiées géographiquement. En termes d'importations, la taille de la population des pays intervient, à côté des capacités de production nationales et du niveau de revenu, pour expliquer les volumes des flux (la part de chacun des pays dans le total méditerranéen s'observe sur la figure 6).

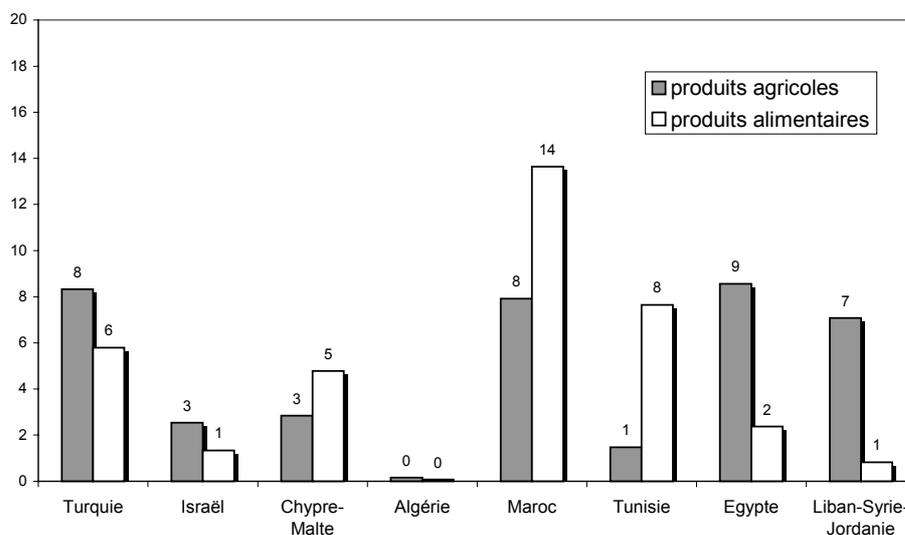
**Figure 6. Echanges agroalimentaires méditerranéens - Part des différents pays dans les exportations et importations 2000 (%)**



La Turquie est le seul pays excédentaire au niveau mondial, comme vis-à-vis de l'Union européenne. Le Maroc, Israël et la Tunisie sont excédentaires vis-à-vis de l'Union européenne, alors qu'ils sont déficitaires vis-à-vis du reste du monde.

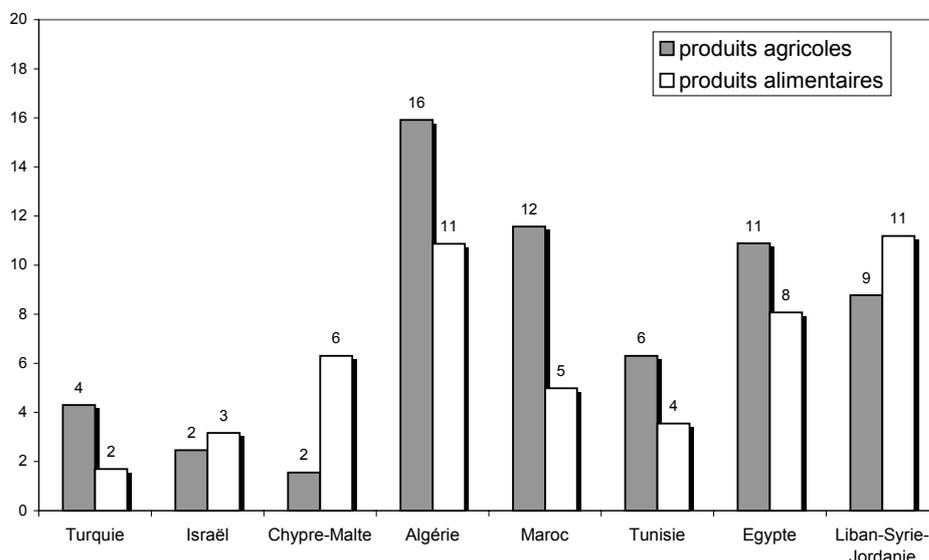
Le fait de se situer parmi les principaux exportateurs méditerranéens de produits agricoles et alimentaires ne signifie pas, dans tous les cas, une spécialisation du pays dans ce domaine. Le poids économique des pays, d'une part, leur degré d'intégration aux échanges internationaux et la plus ou moins grande concentration sectorielle de leurs flux d'échanges, de l'autre, interviennent pour différencier les situations des principaux pays exportateurs. Ainsi, le Maroc est le seul pays dont les produits agricoles et alimentaires constituent une part des exportations sensiblement supérieure à la moyenne méditerranéenne.

**Figure 7a. Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations 2000 (%)**



Du côté des importations, le niveau de revenu est déterminant et opère une nette distinction entre les pays les plus développés de la région (Israël, Chypre et Malte et Turquie) qui importent proportionnellement peu de produits agro-alimentaires, et les autres pays, où cette proportion est sensiblement plus élevée (la plus élevée étant atteinte en Algérie, 27% des importations).

Figure 7b. Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations-2000 (%)



Le cas de la Turquie est particulièrement frappant. En 1980, parmi les dix premières catégories de biens exportés, cinq concernaient des produits agricoles ou alimentaires et constituaient 63% du montant des exportations du pays. En 2000, seule la catégorie des fruits et légumes apparaît encore parmi les dix premières, totalisant 7% des exportations.

Figure 8a. Exportations de la Turquie -10 premières catégories de produits (2000)

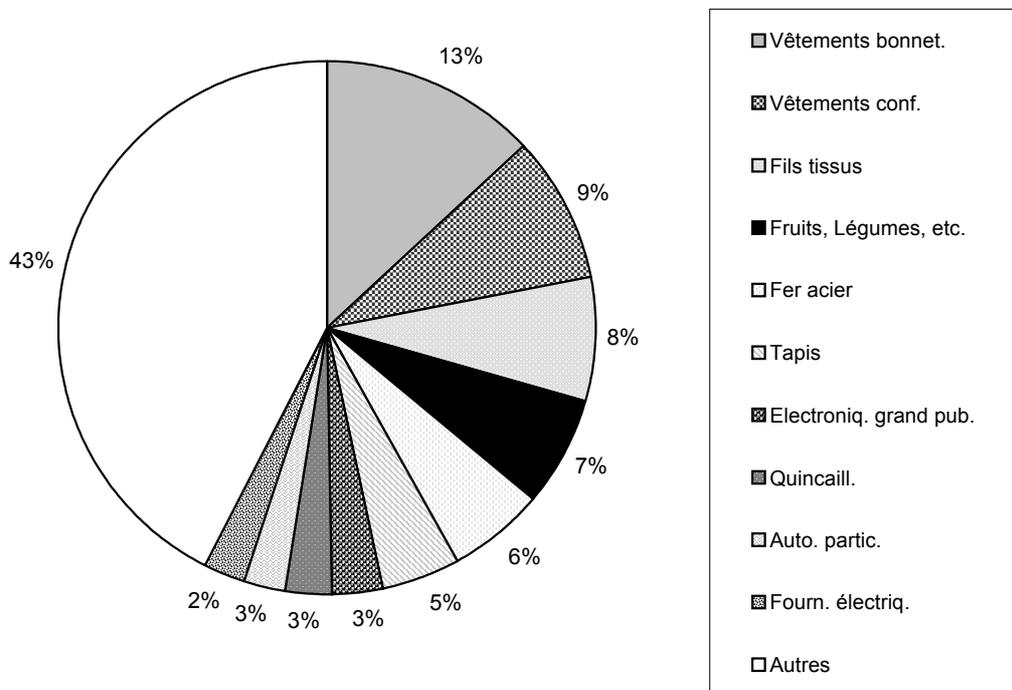
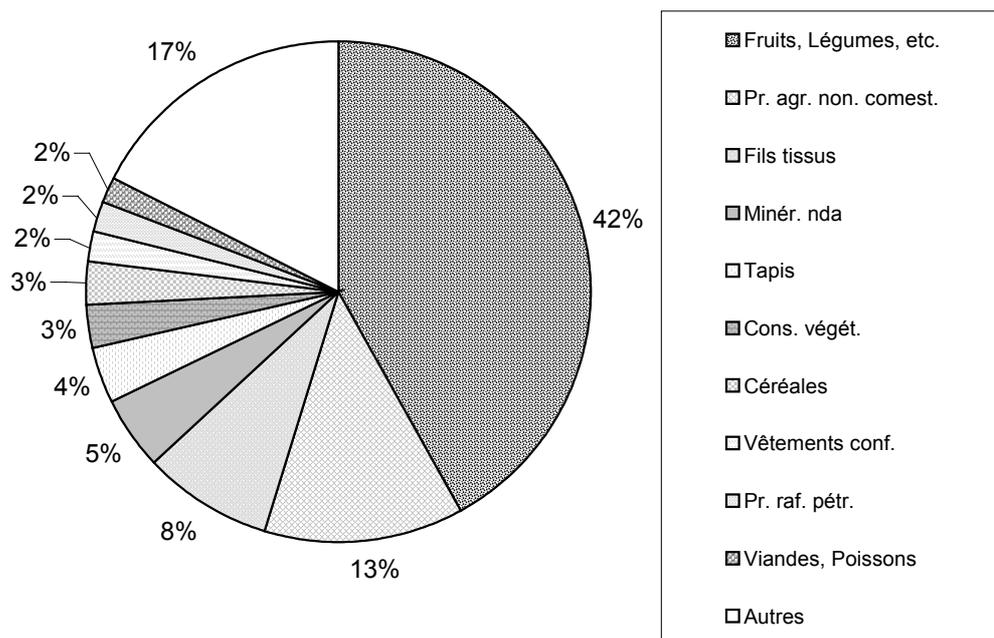
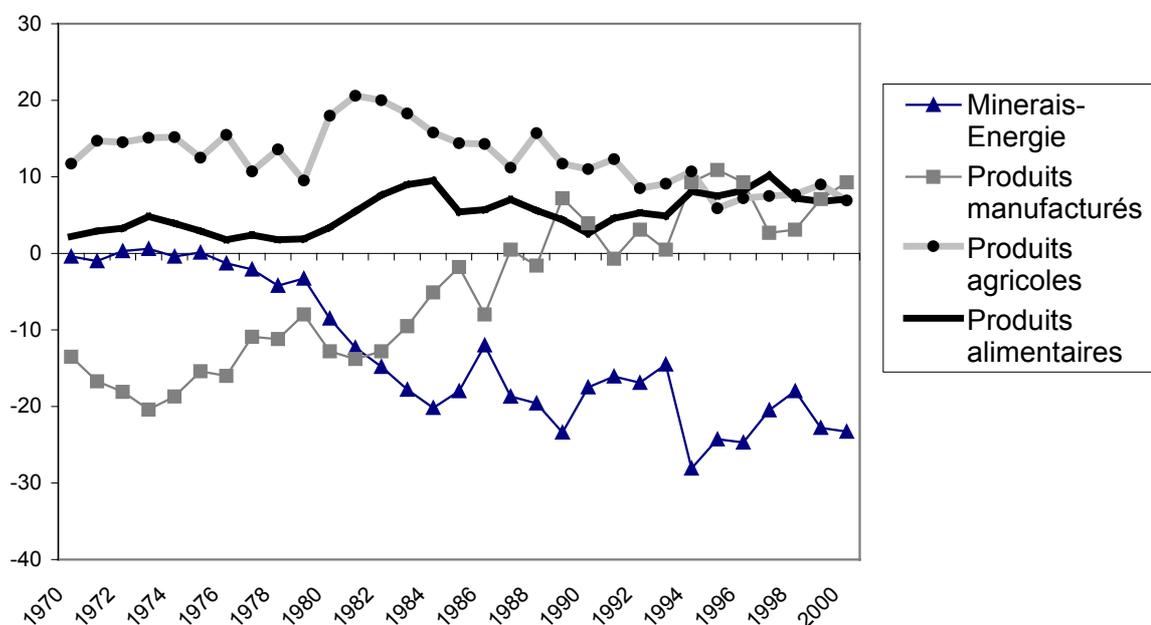


Figure 8b. Exportations de la Turquie -10 premières catégories de produits (1980)

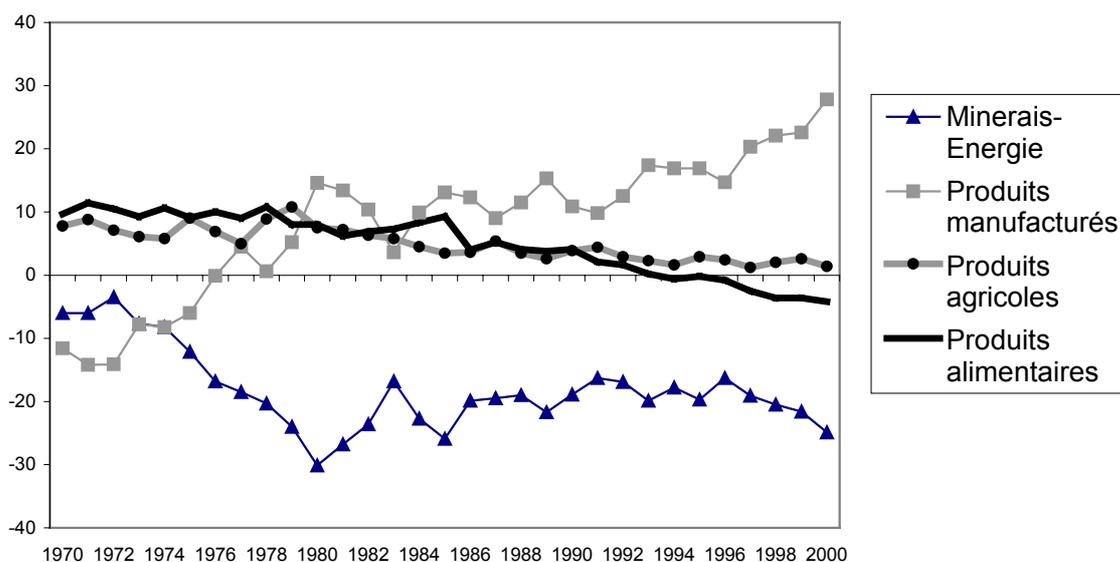


Les indicateurs d'avantages comparatifs révélés permettent de prendre en compte simultanément les flux d'exportations et d'importations et indiquent les points relativement forts et faibles de la spécialisation d'un pays (pour un pays, la somme des indicateurs calculés par catégorie de produits est égale à zéro). Ils montrent que le déclin de la spécialisation agro-alimentaire méditerranéenne s'observe dans tous les pays, y compris chez ceux qui conservent des points forts dans ce domaine.

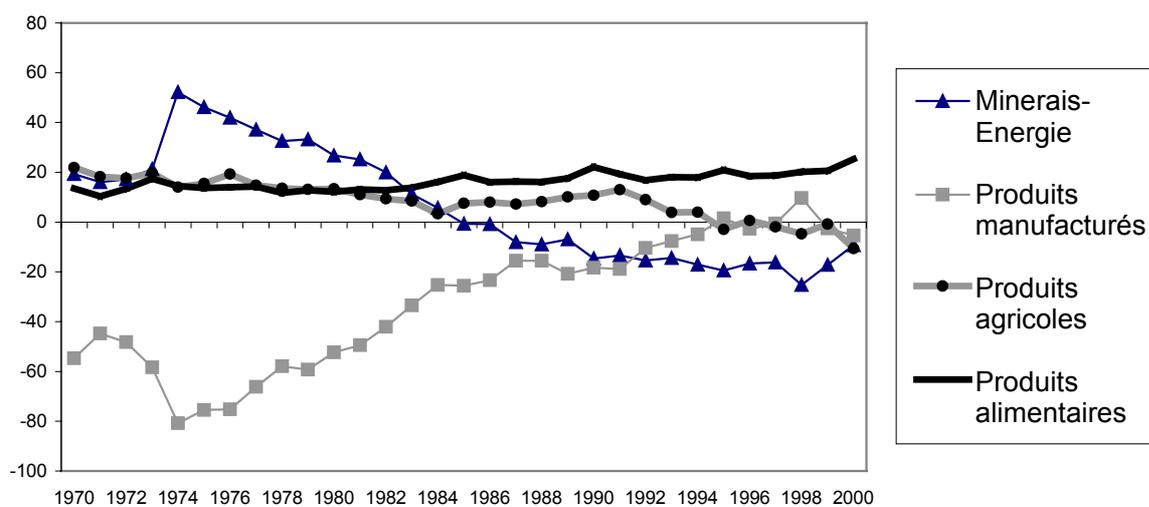
Figures 9a. Indicateurs de spécialisation, Turquie, 1970-2000



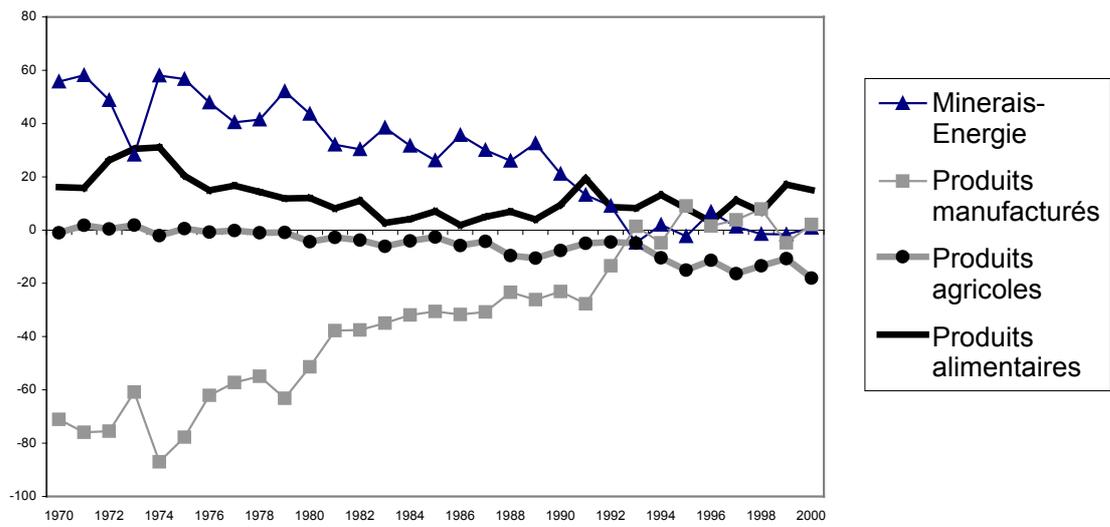
Figures 9b. Indicateurs de spécialisation, Israël, 1970-2000



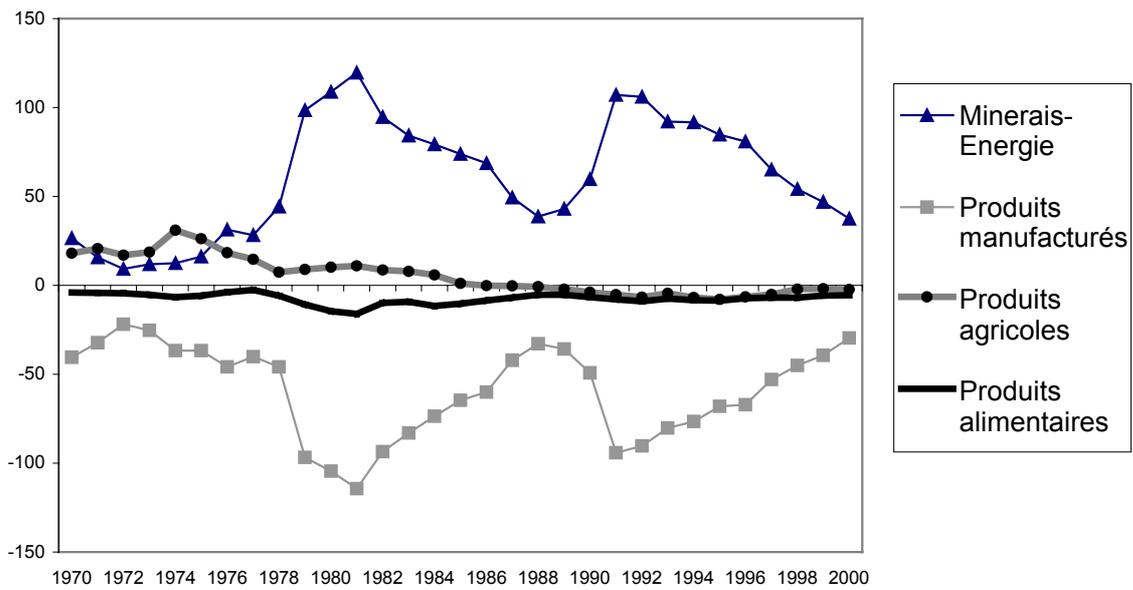
Figures 9c. Indicateurs de spécialisation, Maroc, 1970-2000



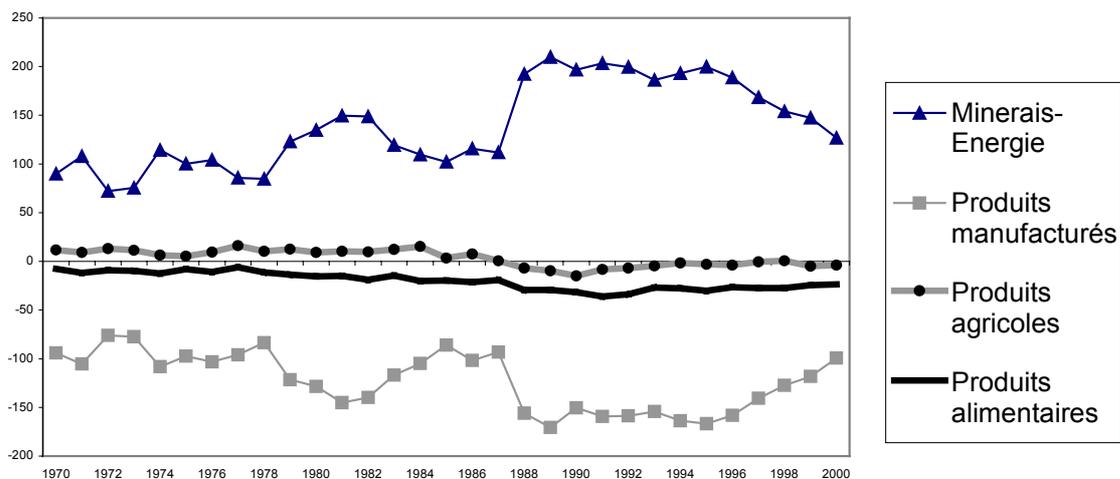
Figures 9d. Indicateurs de spécialisation, Tunisie, 1970-2000



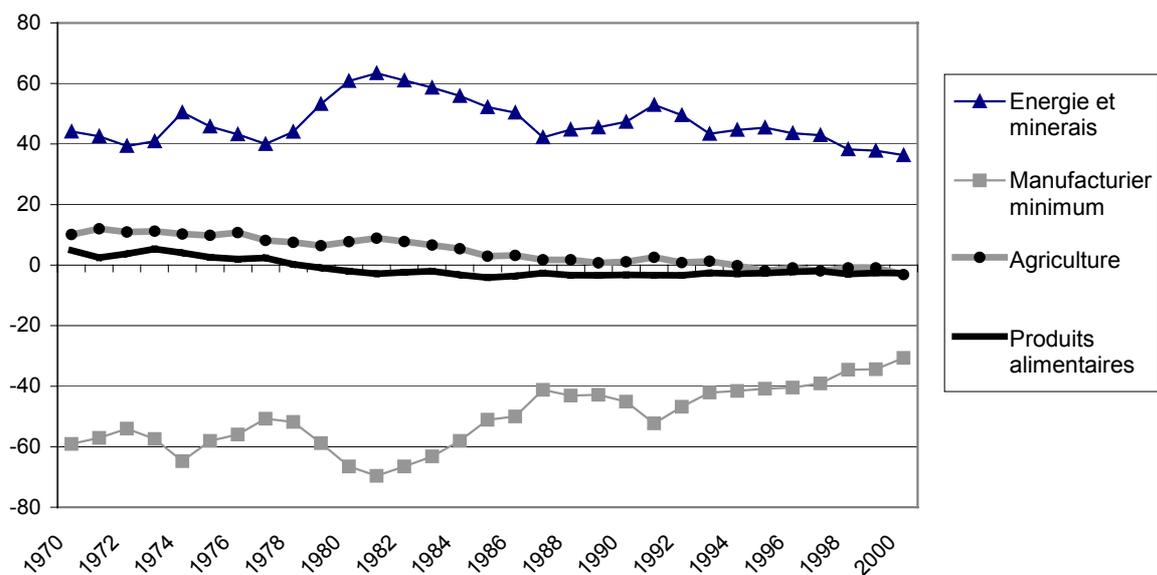
Figures 9e. Indicateurs de spécialisation, Egypte, 1970-2000



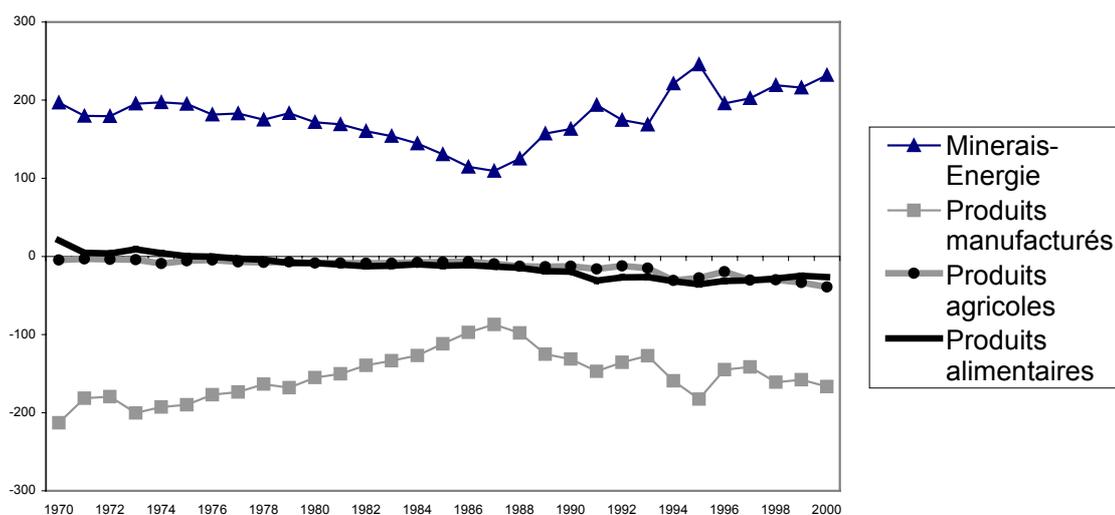
Figures 9f. Indicateurs de spécialisation, Liban, Syrie, Jordanie, 1970-2000



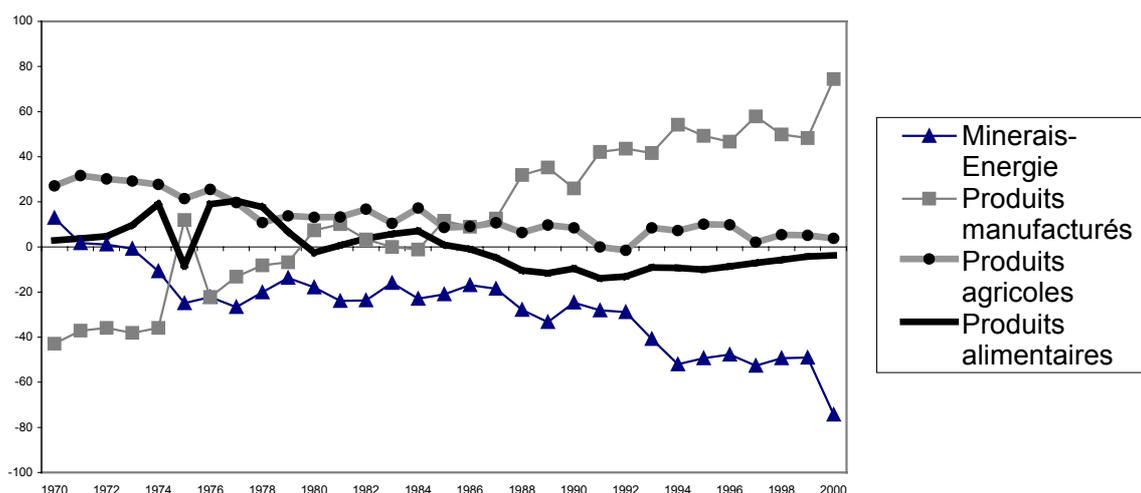
Figures 9g. Indicateurs de spécialisation, Ensemble des pays méditerranéens, 1970-2000



Figures 9h. Indicateurs de spécialisation, Algérie, 1970-2000



Figures 9i. Indicateurs de spécialisation, Chypre, Malte, 1970-2000



Dans ces derniers pays, le recul de la spécialisation agro-alimentaire et, dans certains cas, celui de la spécialisation dans les minerais et l'énergie (Maroc et Tunisie) a eu pour contrepartie une progression très sensible dans les produits manufacturés grâce au développement des exportations.

#### IV - Vers une plus grande ouverture réciproque

Les négociations qui se déroulent dans le domaine agricole entre l'Union européenne et chacun de ses partenaires méditerranéens s'inscrivent dans un contexte international qui semble annoncer la fin de l'exception agricole. Les coûts très élevés de la protection agricole des grands pays occidentaux, ses conséquences environnementales, son impact sur les débouchés des pays du Sud, en même temps que l'inadéquation des instruments de cette politique aux objectifs privilégiés aujourd'hui, ont abouti à une remise en cause de cette exception. Ces préoccupations se traduisent en Europe par les tentatives de refonte de la politique agricole commune (PAC) rendue, par ailleurs, nécessaire par le futur

élargissement de l'Union. Au niveau multilatéral, le tournant a été pris lors de l'Uruguay Round avec l'accord agricole conclu au sein de l'OMC qui prévoit une réduction des subventions à la production et à l'exportation ainsi que l'abaissement du niveau de protection par la « tarification » des barrières non tarifaires et par la baisse des tarifs douaniers. Les pays en développement se sont engagés également à réduire la protection de leurs secteurs agricoles, mais de façon plus limitée et plus étalée dans le temps.

Pour les pays méditerranéens, comme pour la plupart des pays en développement, les changements dans la nature de la protection n'entraîneront pas de réduction substantielle de celle-ci, et la consolidation tarifaire ne sera pas contraignante. Les tarifs consolidés, ceux que les pays s'engagent auprès de l'OMC à ne pas dépasser, ont été fixés à des niveaux généralement bien supérieurs à ceux appliqués antérieurement aux accords de Marrakech.

Les accords euro-méditerranéens d'association qui ont introduit la réciprocité de l'ouverture dans le domaine industriel prévoient aussi une certaine réciprocité de l'accès préférentiel aux marchés agricoles, les pays de l'Union européenne devant dorénavant bénéficier de préférences tarifaires à l'entrée de certains de leurs produits sur les marchés méditerranéens. Du côté des exportations méditerranéennes, c'est la recomposition de la structure des avantages relatifs accordés aux différents pays dans le cadre des divers accords commerciaux de l'Union (avec les pays ACP, les pays d'Europe centrale et orientale, l'Afrique du Sud, l'Amérique latine...) qui constituera certainement la donnée la plus importante. Les négociations en cours ne permettent pas encore de bien mesurer l'ampleur de l'ouverture qui sera engagée. Certes, le partenariat euro-méditerranéen pourrait offrir un cadre de relations politiques et économiques susceptible de favoriser une division régionale du travail ne se heurtant plus aux objectifs nationaux d'autosuffisance. Dans ce cadre, une profonde réforme des politiques agricoles méditerranéennes serait accompagnée d'une ouverture plus large des marchés européens, indispensable pour éviter la détérioration de la situation de la population rurale. Mais un projet de cet ordre dépasse sans doute aujourd'hui les ambitions du partenariat.

---

#### Note

<sup>1</sup> Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Liban, Jordanie, Syrie, Turquie, Israël, Chypre et Malte.

## Annexe : Echanges méditerranéens de produits agricoles et alimentaires, 2000. Catégories de produits classées selon la taille des flux

	Exportations		Importations	
	Millions \$	Part de l'UE en %	Millions \$	Part de l'UE en %
<b>Agroalimentaire</b>	<b>4 489</b>	<b>49,7</b>	<b>17837</b>	<b>35,8</b>
<b>Fruits, Légumes, etc.</b>	<b>3 306</b>	<b>61,0</b>	<b>4334</b>	<b>26,5</b>
<b>Prod. agricoles non comestibles</b>	<b>1 318</b>	<b>51,9</b>	<b>2935</b>	<b>20,0</b>
<b>Conserves végétales</b>	<b>1 128</b>	<b>50,8</b>	<b>2674</b>	<b>36,0</b>
Viandes, Poissons	846	58,7	2308	44,9
Céréales	516	8,0	1295	54,0
Corps gras	484	43,7	934	24,8
Sucre	398	21,9	851	59,9
Conserves animales	346	62,0	819	27,6
Produits céréaliers	273	10,3	811	49,7
Boissons	271	58,8	341	80,1
Tabacs manufacturés	182	0,8	325	73,4
Aliments pour animaux	45	37,6	209	37,1
	<b>Solde en millions \$</b>		<b>Solde en % des échanges</b>	
	<b>/ Monde</b>	<b>/UE</b>	<b>/ Monde</b>	<b>/UE</b>
<b>Agroalimentaire</b>	<b>-8 724</b>	<b>-1 862</b>	<b>-32,4</b>	<b>-17,0</b>
Céréales	-3 819	-1 107	-78,7	-93,1
Corps gras	-1 824	-825	-65,3	-66,1
Prod. agricoles non comestibles	-1 357	-278	-34,0	-16,9
Sucre	-897	-612	-53,0	-77,8
Aliments pour animaux	-889	-215	-90,8	-86,4
Tabacs manufacturés	-637	-225	-63,6	-98,7
Boissons	-70	-114	-11,4	-26,3
Produits céréaliers	-51	-210	-8,6	-78,9
Viandes, Poissons	35	93	2,1	10,3
Conserves animales	137	137	24,7	46,9
Conserves végétales	278	64	14,0	5,9
Fruits, Légumes, etc.	371	1 429	5,9	54,9

